



NBTA EUROPE

Case postale 866
CH-2501 Biel-Bienne

Tél. +41 (0)32 315 27 24 ou +41 (0)79 795 86 20
Fax. +41 (0)32 315 73 58
www.nbta-europe.info
E-mail secr.adm@nbta-europe.info

AG 2014 :

Procès-verbal

Réunion administrative du 2 octobre 2014

1. Appel

Voir annexe

2. Bienvenue + rapport du Président M. Maurizio Chizzoli

Le Président remercie les personnes présentes et tout particulièrement M. Kokoulin (NBTA Russie).

3. Finances

3.1. Rapport du Trésorier + Budget

La Trésorière Mme. Véronique Tassy n'est, pour des raisons professionnelles, pas présente à l'assemblée. Elle a transmis les comptes à une tierce personne. Cette situation n'est pas acceptée par le Président. Le Président n'admet pas que les comptes soient entre les mains d'une personne non membre du Comité, d'autre part de petites erreurs signalées par le Président n'ont pas été corrigées. Vu cette situation le Président refuse de débattre de ce point.

La Trésorière est chargée d'envoyer un nouveau rapport à tous les pays.

3.2. Rapport des Vérificateurs des comptes

Le point 3.1 La vérification des comptes n'a pas pu être faite vu l'absence de la Trésorière. Les Vérificateurs des comptes n'ont pas pu remplir leur mandat.

3.3. Acceptation du rapport du Trésorier et du rapport des vérificateurs des comptes

Pas de vote voir points 3.1 et 3.2

3.3.1. Cotisation annuelle des pays membres
Cotisation NBTA Europe € 500

3.4. Finances d'inscription lors des Championnats

Pas de changement

3.5. Prix des entrées spectateurs lors des Championnats d'Europe

Pour 1 jour	Maximum € 25
Pour 2 jours	Maximum € 45
Pour 3 jours	Maximum € 65
Pour 4 jours	Maximum € 85

Voir point 9

3.5.1. Championnats d'Europe Twirling
voir ci-dessus

3.5.2. Championnats d'Europe des Majorettes
voir ci-dessus

4. Mutations

4.1. Démission + Radiation

MBTA Roumanie n'a pas payé la cotisation, donc sa qualité de membre est suspendue

4.1.1. Aucune démission

4.1.2. Demande d'admission

Le Kazakhstan par l'intermédiaire de M. Kokoulin demande son admission à NBTA Europe. Demande acceptée provisoirement.

5. Elections

5.1. Elections statutaires NBTA Europe

5.1.1. Nomination des Vérificateurs des comptes

Reportée, élection après vérification et acceptation des comptes 2013/14

6. Organisation des Championnats futurs

6.1. Organisation CMT 2015 Lignano (Italie)

6.2. Organisation CEM 2015 Lignano (Italie)

6.3. Organisation CET 2016 NBTA Italie propose de l'organiser à Lignano (Italie)
Proposition acceptée à l'unanimité

6.4. Organisation CEM 2016

NBTA England se propose de l'organiser à Crawley (Angleterre)
Proposition acceptée à l'unanimité

7. Adresse e-mail des pays affiliés

8. WFNBT – Propositions

9. Propositions et suggestions reçues des pays affiliés.

Suite à l'acceptation qu'une taxe de € 7000.—soit versée à NBTA Europe par le pays organisateur d'un Championnat d'Europe, NBTA England propose d'augmenter de € 5.— par jour le prix des billets d'entrée pour les spectateurs.

Le nouveau règlement d'organisation des Championnats d'Europe est modifié comme suit:
- Le pays organisateur verse un montant à fond perdu de € 7000.-- à NBTA Europe,

- La finance d'inscription des athlètes est versé intégralement à NBTA Europe.
Nouveau règlement accepté par l'AG comme suit : Oui 7 voix; Non 1 voix; Blanc 2 voix..
- Application du nouveau règlement à partir des différents Championnats d'Europe 2016

10. Rapport de la Commission Technique CT)
voir Procès-verbal de la commission technique

11. Acceptation par l'AG du rapport de la CT et de ses différentes décisions

Aucun vote n'a eu lieu.

A l'avenir, l'Assemblée générale des délégués aura lieu le jour avant les "Music Test" des Championnats d'Europe des Majorettes

Pour 2015 elle aura lieu le 1^{er} octobre à Lignano le matin

En cas de litige, seul le texte français fait foi.

Bienne, le 05.03.2015

Le Secrétaire Roland ORY